

**CONCOURS SCIENCES SOCIALES ENS PARIS-SACLAY**

**ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE**

**Durée : 5 heures**

**Jury : Pauline Blum, Julien Bourdais, Samuel Coavoux, Sébastien François, David Gaborieau, Romain Juston, Clémence Ledoux, Xavier Pons**

**Sujet : Qu'est-ce qu'une catégorie sociale ?**

Nombre de candidats inscrits : 460

Nombre de candidats présents : 431

Note minimum : 1

Note maximum : 19

Moyenne : 9,66

Écart-type : 3,34

Le sujet proposé cette année invitait candidats et candidates à réfléchir à la notion de catégorie sociale et à la manière dont s'en empare la sociologie. En préambule, et avant de préciser quelques-uns des attendus qui ont guidé la correction des copies, le jury tenait à rappeler que certaines exigences formelles, liées à l'exercice de la dissertation, n'ont pas toujours été respectées. Cette année encore, plusieurs copies, et ce même parmi les meilleures, présentaient malheureusement des fautes d'orthographe ou d'accord en trop grand nombre, ou bien des erreurs sur les noms d'auteurs ou les attributions d'œuvres – comme par exemple *La Barrière et le niveau*, attribué à Olivier Godechot ou à Baudelot et Establet (*sic*). Plus pénalisant, plusieurs copies comprenaient des parties très inégales, des introductions qui n'en finissaient pas (et où il devient parfois difficile d'isoler la problématique traitée), comme des transitions peu soignées, alors qu'elles sont pourtant un temps essentiel au raisonnement, entre bilan de la partie écoutée (en quoi a-t-elle répondu à la problématique ?) et annonce de celle à venir. Une bonne partie des candidat.e.s

a également rencontré des difficultés à proposer des conclusions qui ne soient pas de simples résumés, voire la répétition et la juxtaposition de quelques-unes des phrases-clés issues de la dissertation ; le moment de l'« ouverture », en fin de conclusion, a quant à lui été trop souvent bâclé. Rappelons pourtant que la conclusion est l'occasion de donner une réponse claire et argumentée à la problématique élaborée par le candidat, avant éventuellement de la mettre en perspective via de nouvelles interrogations sociologiques. Travailler sur ces moments-pivots de la dissertation bien en amont, et non à la dernière minute ou au fil de la plume, aurait dû permettre aux candidats et candidates d'éviter ces problèmes, tout comme une relecture attentive avant de rendre leur dissertation.

Concernant le contenu des copies, comme le suggérait l'intitulé, il s'agissait de travailler sur la (ou les) *définition(s)* d'une catégorie sociale, enjeu auquel la dissertation devait s'atteler de bout en bout : si la plupart du temps une première définition était formulée au moment de l'introduction – comme cela était attendu –, la problématique et le plan se devaient de l'enrichir progressivement ou, tout du moins, d'en interroger systématiquement les dimensions, quitte à parfois la remettre en cause. À l'issue du développement, la conclusion pouvait alors montrer le chemin parcouru, en soulignant les déplacements opérés par rapport à la définition initiale et qualifier le statut occupé par la notion de « catégorie sociale » dans les travaux sociologiques. En effet, loin d'être un concept consensuel et relativement établi, les catégories sociales renvoient autant à des modes de classification de la réalité relativement formalisés voire institutionnalisés – à l'image de certaines catégories statistiques – qu'à des représentations sociales moins structurées, mais néanmoins significatives pour les acteurs. Ces derniers les adoptent, les diffusent et en font usage au quotidien. La formulation du sujet, marquée par l'interrogation « qu'est-ce que », aurait dû avertir les candidat.e.s que la réponse n'était pas évidente. Au contraire, beaucoup ont composé comme si la notion de catégorie sociale était un concept univoque et clairement défini, sans pouvoir, au final, être en mesure de le démontrer.

Il convenait en effet de ne pas réduire d'emblée le sujet, en ramenant par exemple la notion de catégorie sociale à un outil purement sociologique. Dans un nombre élevé de copies, « le sociologue » surtout, « le chercheur » ou « le statisticien » parfois, ont été présentés comme les principaux producteurs, voire les véritables et seuls « créateurs » des catégories sociales, comme si bien d'autres acteurs et instances ne participaient pas aux processus de catégorisation sociale à l'œuvre dans une société. Alors que des copies se sont attardées, à juste titre, sur des catégories

comme celles de l'âge ou du genre au regard de l'intérêt que leur porte la sociologie, il est étonnant que leurs auteur.e.s n'aient pas abouti à la conclusion qu'il ne s'agissait pas uniquement de catégories *sociologiques* ou de catégories *du sociologue*. Ainsi, même s'il était compréhensible que les candidat.e.s ne les abordent pas de façon exhaustive ni chaque fois avec la même profondeur, les catégories indigènes, les catégories du discours commun, les catégories médiatiques, les catégories du discours politique ou encore celles utilisées dans les politiques publiques, avaient elles aussi toute leur place dans l'analyse. Les parties du programme à partir desquelles les candidat.e.s pouvaient puiser connaissances et exemples étaient par conséquent nombreuses (stratification sociale, socialisation, cultures, action publique, etc.), d'autant plus que la capacité presque inhérente des individus à se livrer à des opérations de classification du social a suscité un intérêt ancien et récurrent, en sociologie comme en anthropologie. Des travaux classiques d'Émile Durkheim, de Marcel Mauss ou de Claude Lévi-Strauss – malheureusement trop peu mobilisés – à ceux très récents sur la formation et la transmission des perceptions du monde social, comme *L'enfance de l'ordre* de Wilfried Lignier et Julie Pagis, le spectre était large pour discuter la genèse, le fonctionnement, les conséquences des *catégorisations ordinaires* et leur rapport aux *catégorisations savantes*. À ce titre, les travaux d'Alain Desrosières et Laurent Thévenot, auraient pu être évoqués bien plus fréquemment.

La plupart des copies ont envisagé les catégories sociales comme des regroupements ou des classements d'individus partageant un critère ou un ensemble de critères, ce qui était recevable en première approche ou comme point de départ à l'analyse. Néanmoins, cette définition pouvait conduire à négliger les dimensions proprement cognitives et discursives des catégorisations. Elle a conduit à réduire les catégories sociales à des groupes sociaux ou à ne pas aller au-delà d'une sociologie des acteurs, alors que l'action publique a pu se structurer autour de catégories d'un autre genre, tels « les quartiers », « l'emploi », « le chômage », etc. Surtout, il fallait éviter une forme d'ultra-positivisme, en soutenant notamment que ces critères sont nécessairement « objectifs » (voire « biologiques » dans le cas de l'âge ou du genre), la tâche des sociologues étant de les découvrir, de les nommer, d'utiliser les plus pertinents. Appréhendées comme la *résultante de processus ou de pratiques de classification*, les catégories sociales sont un objet que la sociologie est plutôt amenée à (re)construire et à contextualiser, les critères de définition des catégories renvoyant à des *enjeux de pouvoir*. Le jury a ainsi valorisé les candidat.e.s capables de développer cette dimension du sujet tout en faisant varier la focale, depuis les phénomènes d'assignation ou de

stigmatisation ayant pour cadre les interactions les plus quotidiennes, ce qu'a bien souligné, entre autres, un chercheur comme Erving Goffman, jusqu'à ceux issus de la création ou du succès de certaines catégories statistiques, institutionnelles ou non (« RMIstes », « pauvres » ou, plus récemment, « les 1 % »). En ce sens, le caractère historique et non immuable des catégories, même les plus institutionnalisées, ainsi que la dimension éventuellement performative de certaines, devaient être mis en avant, de même que la capacité de certains acteurs à se les réapproprier et à les redéfinir. Le travail de Luc Boltanski sur la catégorie des « cadres », ceux de Rémi Lenoir sur l'invention du « troisième âge » ou ceux de Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Raynaud sur celle du « chômage », pour ne citer que quelques exemples, pouvaient ainsi illustrer ces dimensions.

Malgré des précautions rhétoriques parfois appuyées, une partie des copies cachait mal des glissements non contrôlés entre les catégories sociales et d'autres notions comme celles de « classe sociale », de « groupe social » ou de « strate sociale », ce qui est apparu de différentes manières. De nombreuses copies ont par exemple assimilé « catégories sociales » et « classes sociales », au risque d'appliquer des raisonnements, des plans ou des progressions logiques pensés (et au regard de leur récurrence, sans doute enseignés) au sujet des classes sociales. Cependant, en traitant de cette façon la question, certes classique en sociologie, de la pertinence des classes sociales pour décrire la société contemporaine, les candidat.e.s passaient à côté des discussions appelées par le sujet et arrivaient inévitablement à des contresens et à des développements hors-sujet : entre autres, l'argument de la « remise en cause » des classes sociales paraît tout simplement incongru au sujet des catégories sociales, en raison justement de cette tendance humaine à produire des classifications et à penser le social à travers elles.

Un grand nombre de copies a aussi tenté d'opposer « classe sociale » ou « groupe social » à « catégorie sociale » comme si ces notions étaient en concurrence sur le plan théorique, ce qui revenait précisément à manquer les enjeux du sujet. Les imprécisions conceptuelles conduisaient alors les copies concernées à cumuler les maladroites : le jury a ainsi régulièrement retrouvé l'idée selon laquelle les catégories sociales émergeraient « au XIXe siècle » (*sic*) ou qu'elles seraient menacées par une société de plus en plus individualiste. Aborder le déclin des classes sociales ou décrire les évolutions de la stratification sociale ne signifiait pourtant pas la fin des catégorisations sociales, bien au contraire. Il était nécessaire de ne pas confondre un système de catégorisation particulier, avec le processus de catégorisation en général : ce n'est pas parce qu'un système est

infondé ou obsolète que tous les systèmes le sont. De même, des analyses des *processus de hiérarchisation sociale*, tout à fait légitimes par ailleurs, mais où l'appartenance à une catégorie sociale était vue comme donnant une forme de liberté supérieure aux acteurs, notamment en comparaison de l'appartenance de classe, étaient très malvenues : celles-ci laissent penser, d'une part qu'il est évident qu'un individu puisse se défaire des processus d'étiquetage ou de stigmatisation liés aux catégorisations et que, d'autre part, l'assignation à une identité de classe est inaliénable. Dans ces conditions, il n'est sans doute pas inutile de rappeler aux candidat.e.s combien chercher à « plaquer » des cours, des lectures ou des « plans » peut s'avérer contreproductif et aboutir à ne pas répondre précisément à la question posée.

Lorsque les copies ont évoqué à raison la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), la maîtrise de celle-ci, de son histoire et de sa pratique a étonnamment souvent laissé à désirer. Si certains candidats et candidates ont été capables de donner les critères de définition des PCS, la plupart des développements sont restés très flous. Très peu de copies ont saisi combien cette nomenclature des PCS était liée à l'histoire nationale ; il aurait pourtant été intéressant de s'interroger sur les systèmes statistiques de catégorisation des populations hors de France ou au niveau européen, comme sur les relations entre les structures de pouvoir et les systèmes statistiques de catégorisation des populations. Par ailleurs, si les candidates et les candidats ont souvent questionné la pertinence de la nomenclature des PCS, soulignant par exemple l'hétérogénéité intra-groupe, un tel argument ne pouvait être employé pour nier tout intérêt à catégoriser. Les travaux comme ceux de Christelle Avril (sur les différences internes aux aides à domicile) ou de Nicolas Rénahey (sur les ouvriers), pour prendre deux références couramment mobilisées, ne concluent pas que les catégorisations habituelles ne sont plus pertinentes, mais proposent, au contraire, un système de catégories alternatif et en général plus fin, que ceux habituellement utilisés pour décrire les groupes étudiés dans leur ensemble.

Face à un sujet qui avait la particularité d'être assez révélateur des représentations et, le cas échéant, des aprioris des candidat.e.s sur la discipline sociologique et sur le travail du sociologue, le jury regrette que certains développements aient laissé apparaître des formes de naïveté épistémologique. Cela pouvait consister à présenter toute entreprise de catégorisation du sociologue comme fondamentalement « arbitraire » ou « subjective » (pour reprendre des termes présents dans plusieurs copies), et donc normative, voire idéologique. Cette naïveté s'est également manifestée dans certaines copies par une vision exclusivement positiviste des catégories sociales

selon laquelle celles-ci, produites essentiellement par le sociologue, seraient « réelles » (ou non), seraient « vraiment » dans la « réalité sociale » (ou non), comme si les processus de catégorisation à l'œuvre et leur étude par différentes traditions d'analyse sociologiques (nous pensons en particulier à l'interactionnisme) n'invitaient pas à nuancer cette conception. Cela a amené parfois certains candidat.e.s à des raisonnements curieux : puisque les agriculteurs ne représentent plus que 5 % de la population, il faudrait « abandonner » la catégorie d'analyse « agriculteur ». De même, on ne voit pas en quoi l'existence de mobilité sociale, soit le passage d'individus d'une PCS à une autre, affecterait la « pertinence » ou le caractère « effectif » d'une catégorie. En outre, comme les années précédentes, les candidats maîtrisent mal le concept de construction sociale, affirmant ou laissant entendre notamment qu'un objet socialement construit serait une production arbitraire de l'esprit, et que nous pourrions agir comme s'il n'existait pas. Rappelons, avec Ian Hacking (dans *La construction sociale de quoi ?*) ou à l'ombre du « paradoxe de Thomas » – invoqué, mais plus rarement énoncé par les candidats et candidates – que les objets socialement construits ont des effets réels. Ceux des catégories sociales utilisées par l'État auraient ainsi pu être davantage étudiés. Au demeurant, plutôt que d'assimiler classe sociale, groupe social, strate sociale, PCS et catégorie sociale, il aurait été intéressant d'interroger les différences entre ces notions.

Si l'on ne peut exiger de candidat.e.s à un concours sélectif d'être au fait de toutes les exigences de scientificité actuellement en vigueur en sociologie ou du travail concret de conceptualisation qui s'impose aux sociologues, il reste que certaines phrases ou paragraphes dans un nombre non négligeable de copies témoignent d'un relativisme épistémologique discutable, voire inquiétant. Selon une partie des candidats et candidates, le sociologue ne serait finalement jamais en mesure de produire un savoir scientifique objectivé, c'est-à-dire reposant sur des catégories ou des conventions d'analyse solides, sans tomber irrémédiablement dans la production d'un point de vue situé, parmi d'autres. Dans les mêmes copies ou d'autres, la discipline même a été interrogée jusque dans sa capacité à rendre compte de la société, tandis que certains développements prêtaient parfois aux sociologues l'intention de « faire rentrer » puis d'« enfermer » les individus dans des cases, donnant soudainement un pouvoir exorbitant à la sociologie, mais en contradiction avec ce qui avait pu être dit auparavant. Sans doute y a-t-il des travaux de sociologie plus ou moins pertinents, comme partout, ce qui signifie que la critique précise et argumentée de tel ou tel auteur ou de telle ou telle théorie est toujours possible et

souhaitable, mais nous ne saurions trop conseiller aux candidats d'éviter de remettre en cause jusqu'à la discipline de l'épreuve dans laquelle ils composent.